

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés



Hiérarchie des modes de traitement des déchets

La réglementation en vigueur en matière de gestion des déchets consiste à privilégier, avant toute chose, l'ensemble des activités visant à la prévention : « *le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas* ».

La prévention se comprend au sens de :

- la réduction des quantités de déchets produits ;
- la prévention des risques que les déchets font porter pour la santé publique et pour l'environnement.

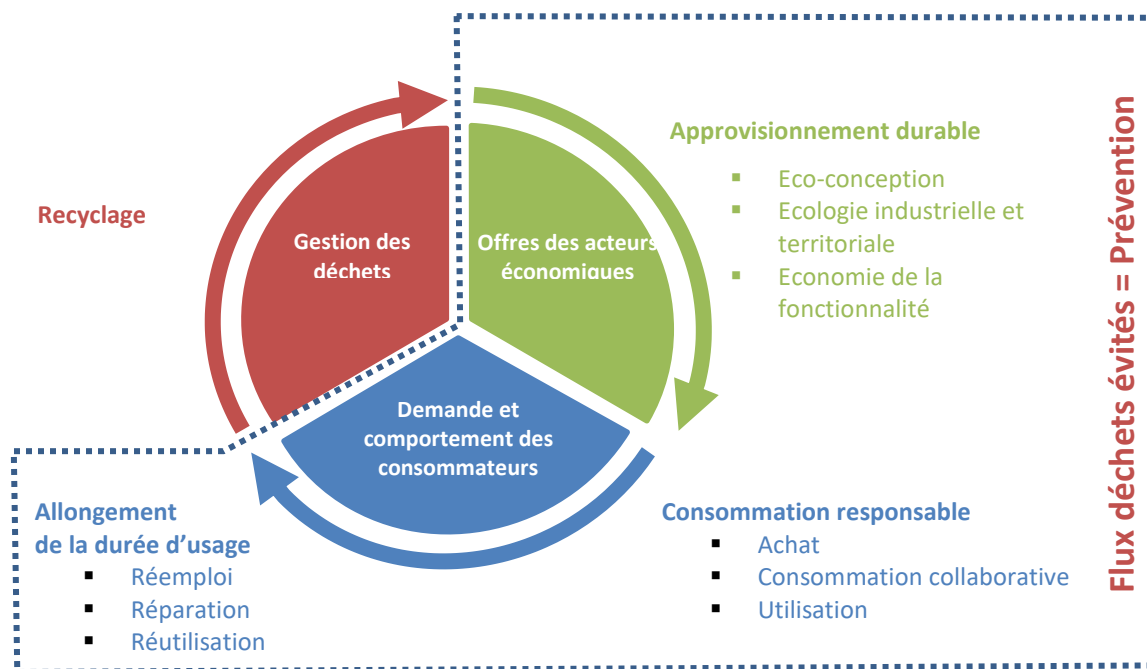
Interviennent ensuite les modes de traitement suivants :

- La préparation en vue de la réutilisation (réemploi) ;
- Le recyclage et la valorisation des déchets organiques par retour au sol ;
- Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
- L'élimination des déchets (le stockage).

(réf : article L.541-1 du Code de l'environnement).

La place de la prévention dans l'économie circulaire

La prévention se situe dans la première partie de la boucle de l'économie circulaire.



PLPDMA : définitions et contexte réglementaire

Définitions des notions

- Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.
- Que sont les DMA, Déchets Ménagers et Assimilés ? Ils regroupent les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multi-matériaux,

biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

Le contexte réglementaire

L'élaboration du PLPDMA est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, rappelé par le Décret no 2015-662 du 10 juin 2015 :

« La loi prévoit que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Le programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets collectés et traités. Il est mis à la disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation. »

Un PLPDMA est élaboré de manière concertée pour une période de 6 ans. Il doit être évalué chaque année et révisé au bout des 6 ans.

Lorient Agglomération et la prévention des déchets



**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**

Depuis 2009, Lorient Agglomération a mis en place une politique ambitieuse de prévention de la production de déchets en partenariat avec l'ADEME et les acteurs publics/privés du territoire et de la Région Bretagne.

Ainsi, a été signé avec l'ADEME un Programme Local de Prévention (PLP) en 2009, puis en 2015 une convention liée à la labellisation « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » (TZGZD) qui a permis de lancer une dynamique d'Economie Circulaire que a été poursuivie de 2018 à 2021, avec un contrat d'objectifs « Territoire Econome en Ressources » (TER) avec l'ADEME Bretagne.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont passés de 586 Kg/hab/an en 2010 à 571 Kg/hab/an en 2020 (à comparer avec la production de 681 Kg/hab/an en Bretagne - données 2016) malgré l'augmentation des apports en déchèterie (+12%) ; Les quantités enfouies ont diminué de 20% par rapport à 2010. Cette diminution est le résultat des efforts de prévention et de tri des années précédentes.

Cependant, en 2020 et avec la crise du COVID 19, toutes les animations réunissant les scolaires, les acteurs associatifs et le grand public autour de nos politiques d'économies circulaires ont été arrêtées. Les animations repartent doucement en 2021 mais avec un décalage dans le calendrier initial.

L'augmentation des apports en déchèterie a atteint des sommets avec +17% entre 2020 et 2021 et + 40 kg/an/hab. de production de végétaux et gravats.

Au résultat, les Déchets Ménagers et Assimilés ont été estimés entre 614 et 620 kg/hab/an pour 2021, chiffre de production qui n'a jamais été obtenu depuis 2011.

Depuis le premier confinement, nous avons pu constater un changement de comportement des usagers plus préoccupés par les problématiques liés à la pandémie que par le tri et la prévention. Par ailleurs, nous avons subi une augmentation de la fréquentation des résidences secondaires.

Selon nos derniers échanges avec les EPCI du Morbihan, les autres collectivités ont également constaté des augmentations de production de déchets (notamment des tonnages des déchèteries). Il semblerait

donc qu'il y ait des facteurs exogènes à Lorient Agglomération concernant les augmentations de flux de déchets collectés.

Malgré tout et plus que jamais, nous affichons notre volonté de poursuivre notre démarche de prévention et d'Economie Circulaire à travers l'élaboration du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

Par délibération du 2 février 2021, le conseil communautaire de Lorient Agglomération a ainsi décidé l'élaboration du PLPDMA et a mis en place la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) en charge du programme. Le PLPDMA est réglementairement élaboré pour 6 ans, période au bout de laquelle il est révisé. Une procédure d'évaluation a lieu chaque année sous la responsabilité de la CCES.

La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)

Les modalités d'élaboration, d'adoption et de suivi du PLPDMA sont précisées dans le décret (Art. R. 541-41-22 du code de l'environnement) dans les termes suivants :

« Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat [...] Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission. »

La commission est composée de 10 élus communautaires et communaux et de représentants des organismes & services suivants :

- Délégation régionale de l'ADEME ;
- Conseil Régional de Bretagne ;
- Conseil de Développement du Pays de Lorient ;
- Lorient Bretagne Sud Tourisme ;
- Association UFC-Que Choisir 56 ;
- Direction de la communication de Lorient Agglomération ;

La commission est présidée par Annick Guillet, vice-présidente de Lorient Agglomération en charge de la Gestion & de la Valorisation des Déchets.

Les grandes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du PLPDMA



Les gisements d'évitement prioritaires

L'établissement des objectifs de réduction des déchets s'appuie sur le diagnostic de territoire établi pour l'année de référence 2019. Ces objectifs stratégiques mettent en évidence les flux de déchets prioritaires du programme, d'après les éléments d'analyse suivants :

- Le gisement de déchet est-il important ?
- Le gisement de déchet est-il en augmentation ?
- Le gisement de déchet représente-t-il un enjeu de réduction pour la protection de l'environnement et de la santé publique ?
- Le gisement de déchet fait-il l'objet d'un enjeu de réduction au niveau régional ?
- Le gisement de déchet fait-il également l'objet d'un enjeu de réduction localement au travers des différents programmes menés jusqu'alors ?
- Le gisement de déchet peut-il être réduit par des actions simples et par une mobilisation efficace des producteurs ?

De cette analyse ressortent les flux de déchets prioritaires suivants :

1) Déchets végétaux

- *Gisement le plus élevé*
- *Gisement en augmentation*
- *PRPGD : objectif de réduction de 20% entre 2010 et 2030*
- *Ressource prioritaire dans le cadre du projet « TER »*

2) Emballages (hors verre)

- *2^{ème} gisement le plus élevé*
- *Gisement en augmentation*
- *Enjeu sociétal de réduction de la dépendance aux plastiques et de faire évoluer les comportements face à l'usage unique*
- *Réflexions engagées mais peu d'actions mises en place localement*

3) Déchets inertes

- *3^{ème} gisement le plus élevé*
- *Enjeu sociétal autour de la préservation des ressources*
- *Peu d'actions engagées sur le territoire*

4) Biodéchets

- *4^{ème} gisement le plus élevé*
- *Enjeu sociétal autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire*
- *Mobilisation du flux possible par la diversification de l'offre de tri à la source (compostage partagé, lombricompost...)*

5) Matériaux de construction (bois, ferraille, plâtre, etc.)

- *Gisement en augmentation*
- *PRPGD : objectif affiché autour de la gestion du bois de classe B*
- *Mobilisation du flux possible au travers du développement de l'expérimentation de matériauthèque en cours*

6) Déchets diffus spécifiques (produits chimiques, solvants, peinture, etc.)

- *Flux dangereux, nocif pour la santé et l'environnement (pesticides domestiques notamment)*
- *Mobilisation du flux possible au travers d'opérations emblématiques visant à changer les comportements en complément des évolutions réglementaires (Semaine pour les alternatives aux pesticides, Mois de la biodiversité)*

7) Encombrants (déchets non recyclables des déchèteries)

- *Flux non valorisé (enfouissement)*
- *Enjeu sociétal relatif au réemploi et à l'allongement de la durée d'usage des objets et des matériaux*

- Mobilisation du flux possible au travers du développement des concepts de recyclerie et de matériauthèque

8) Carton

- Gisement en forte augmentation qui va continuer de progresser
- Peu de dispositifs actuellement dédiés à la prévention de ce flux

9) Verre

- Gisement en augmentation
- Enjeu sociétal autour de l'usage unique et des habitudes de consommation
- Mobilisation possible par le biais de pratiques ayant fait leurs preuves (consigne) ou innovantes (vrac) mais également par le développement du faire soi-même (conserves alimentaires)

10) Papiers

- Enjeu d'exemplarité des administrations et des services de l'Agglomération
- Flux mobilisable en faisant évoluer les pratiques (lutte contre les imprimés superflus...)

Objectifs chiffrés

Les objectifs de réduction sont calculés d'après les ambitions chiffrées du Programme Régional de prévention & de Gestion des Déchets (PRPGD) :

OBJECTIFS	2020		2025		2030	
	Réduction	Année de référence	Objectif	Année de référence	Objectif	Année de référence
Réduction des DMA (hors végétaux)	-12%	2016	-	2016	-25%	2016
Réduction des déchets végétaux	0%	2016	-	2016	-20%	2016
Présence de fraction fermentescibles dans les OMR	-	2016	20%	2016	15%	2016

Appliqués aux chiffres de production de DMA de Lorient Agglomération, ces objectifs donnent les projections suivantes :

OBJECTIFS	2016	Objectif 2021		Objectif 2025		Objectif 2026**	
	Gisement (kg/hab.)	Réduction (kg/hab.)	Gisement (kg/hab.)	Réduction (kg/hab.)	Gisement (kg/hab.)	Réduction (kg/hab.)	Gisement (kg/hab.)
Réduction des DMA hors végétaux	491	-59	432	-	-	-88	403
Réduction des déchets végétaux	88	0%	88	-	88	-13	75
Réduction des DMA avec végétaux	579	-	-	-	-	-101	478
Réduction de la fraction fermentescibles dans les OMR	49*	-	-	-6	43	-11	38

*Calculé d'après les caractérisations réalisées sur OMR, établissant la part de déchets fermentescibles à 33% du gisement (soit 49 kg sur 149 kg/hab. en 2016)

**Objectifs 2026 calculés au prorata temporis d'après les objectifs 2030 du PRPGD

La collectivité n'est pas réglementairement tenue de respecter ces objectifs de réduction à son échelle mais doit contribuer à l'effort collectif régional sur cette base chiffrée. Il s'agit donc de cibles vers lesquelles tendre grâce à un programme d'actions élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés par les gisements d'évitement prioritaires identifiés. De plus, les pourcentages de réduction affichés dans le PRPGD ne tiennent pas compte des actions en faveur de la prévention et de l'optimisation du tri sélectif, en particulier sur les biodéchets, mises en place depuis 17 ans par Lorient Agglomération. En effet, il aurait fallu ajouter des « valeurs » de production « planchers » pour que les collectivités ayant fait des efforts et les autres arrivent à une même valeur de réduction sans que les pourcentages de baisse soient défavorables aux premières.

Ainsi, et compte tenu des évolutions interannuelles de la production de DMA sur le territoire de Lorient Agglomération, notamment au regard des incertitudes qu'apportent la crise sanitaire en cours depuis 2020, en particulier sur les modes de consommation des usagers, l'objectif fixé est une réduction de 1% par an, soit 5% entre 2022 et 2026.

Les axes thématiques du programme et les fiches-action associées

Axe 0 - Animer le programme et coordonner les acteurs

Axe 1 - Exemplarité des administrations

- 1.1 Mettre en place une politique de commande publique responsable
- 1.2 Mettre en place une politique de réduction des déchets végétaux via des plans d'urbanisme adaptés et l'animation du réseau des techniciens concernés
- 1.3 Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des structures publiques

Axe 2 - Réduire les déchets assimilés des professionnels

- 2.1 Faire connaître et impulser les bonnes pratiques en entreprises
- 2.2 Assurer une pédagogie incitative sur les séjours zéro déchet chez les hébergeurs
- 2.3 Promouvoir la pratique du gourmet bag
- 2.4 Promouvoir et développer le vrac dans les commerces

Axe 3 - Appliquer une démarche zéro déchet dans l'évènementiel

- 3.1 Promouvoir les évènements éco-responsables et accompagner les organisateurs
- 3.2 Expérimenter l'éco-conditionnalité des subventions aux associations

Axe 4 - Accompagner le changement de comportement des usagers

- 4.1 Mise en place d'un réseau d'usagers et de logements témoins « zéro gaspi »
- 4.2 Prendre en compte la prévention et le tri des déchets dans la conception et la rénovation des logements
- 4.3 Adapter l'éducation au développement durable aux enjeux du territoire et aux besoins du public
- 4.4 Responsabiliser les usagers du littoral dans leurs pratiques de consommation nomade
- 4.5 Développer une stratégie de concertation et de mobilisation citoyenne en faveur de la prévention des déchets

Axe 5 - Allonger la durée d'usage des objets et matériaux

- 5.1 Développer et soutenir la réparation et le réemploi
- 5.2 Favoriser la valorisation des gravats & des inertes
- 5.3 Expérimenter le réemploi du verre en lien avec les acteurs de la distribution

Axe 6 - Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- 6.1 Développer et encourager les pratiques de gestion in situ et la valorisation des biodéchets et déchets végétaux
- 6.2 Développer un réseau de jardins témoins en faveur de la prévention des déchets végétaux

Ecologie industrielle & territoriale, déchets du BTP

Volontairement maintenues hors du champ du PLPDMA de Lorient Agglomération, les trois piliers du premier domaine de l'économie circulaire relatifs à l'approvisionnement durable s'inscrivent dans une démarche spécifique menée en lien avec les acteurs économiques du territoire, lancée au travers du programme « Territoire économe en ressource » entre 2019 et 2021.

A court terme, l'objectif est de poursuivre les diagnostics déchets en entreprise à la suite de la dynamique lancée au travers du Programme « Territoire économe en ressource », afin d'épauler les professionnels dans leur mise en conformité avec la réglementation sur le tri 7 flux imposé par la Loi Agec. Second objectif : dégager des perspectives de synergies inter-entreprises autour de la valorisation de certains déchets d'ateliers, pouvant être appréhendés comme une ressource. Cette démarche d'écologie industrielle et territoriale, est complétée par la promotion des logiques de mutualisation et de coopération, au travers de l'économie de la fonctionnalité. Plusieurs communes sont également inscrites dans cette voie (cf. axe 1 du PLPDMA consacré à l'exemplarité des administrations).

Par ailleurs, un soutien aux démarches d'écoconception a été engagé dans le cadre du programme TER, qu'il faudra poursuivre. Plusieurs entreprises travaillant sur des projets en lien avec les matériaux biosourcés ou, par exemple, issus des coproduits de l'activité de la pêche et de la conchyliculture, sont accompagnées sur le chemin de l'innovation et du développement économique.

En matière d'approvisionnement durable de biens et de services, la résonance avec les actions du PLPDMA est notable : les emballages et en particulier les plastiques, constituent le second gisement d'évitement prioritaire. Lorient Agglomération doit ainsi, au-delà du plan d'actions prévues, enjoindre le monde économique local à faire évoluer ses pratiques. Packaging dans l'agro-alimentaire, suremballage dans la grande et moyenne distribution, etc. : une réflexion sera engagée avec les représentants de ces secteurs d'activité pour améliorer la prise en compte de la prévention des déchets plastiques d'emballage et l'optimisation de leur tri sélectif, en tenant mieux compte des process industriels déployés par la filière du recyclage et au sein du centre de tri de Caudan en premier lieu. Lorient Agglomération incitera tout particulièrement les établissements de la grande et moyenne distribution du territoire à réduire le suremballage des produits vendus à leur clientèle en expérimentant des nouvelles formules de packaging à des prix accessibles à tous.

Lorient Agglomération accompagnera encore le déploiement des nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) imposées par la Loi Agec, en lien avec ses partenaires du réemploi. A court terme, ce sont les REP sur les articles de sport et de loisir, et sur les articles de bricolage et de jardinage thermique auxquelles il faudra faire une place dans le dispositif de tri et de réemploi au sein des déchèteries du territoire.

Enfin, Lorient Agglomération soutiendra l'expérimentation sur le réemploi des matériaux du BTP, en partenariat avec ALOEN et la SCIC Bellastock, en complément aux actions prévues dans l'axe 5 consacré au réemploi des objets et des matériaux.

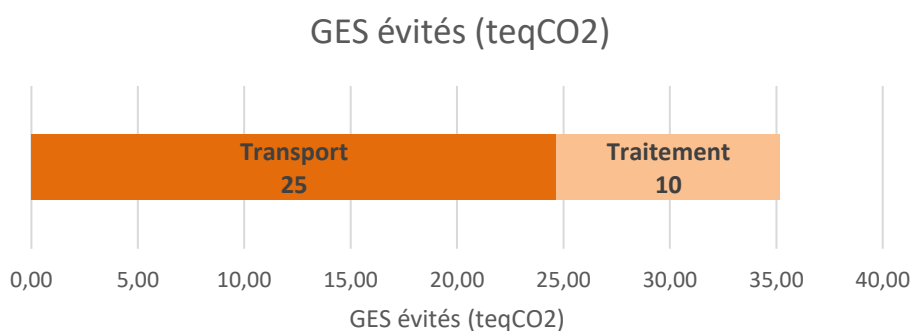
Les émissions et les consommations évitées grâce au déploiement du programme

Sources et hypothèses :

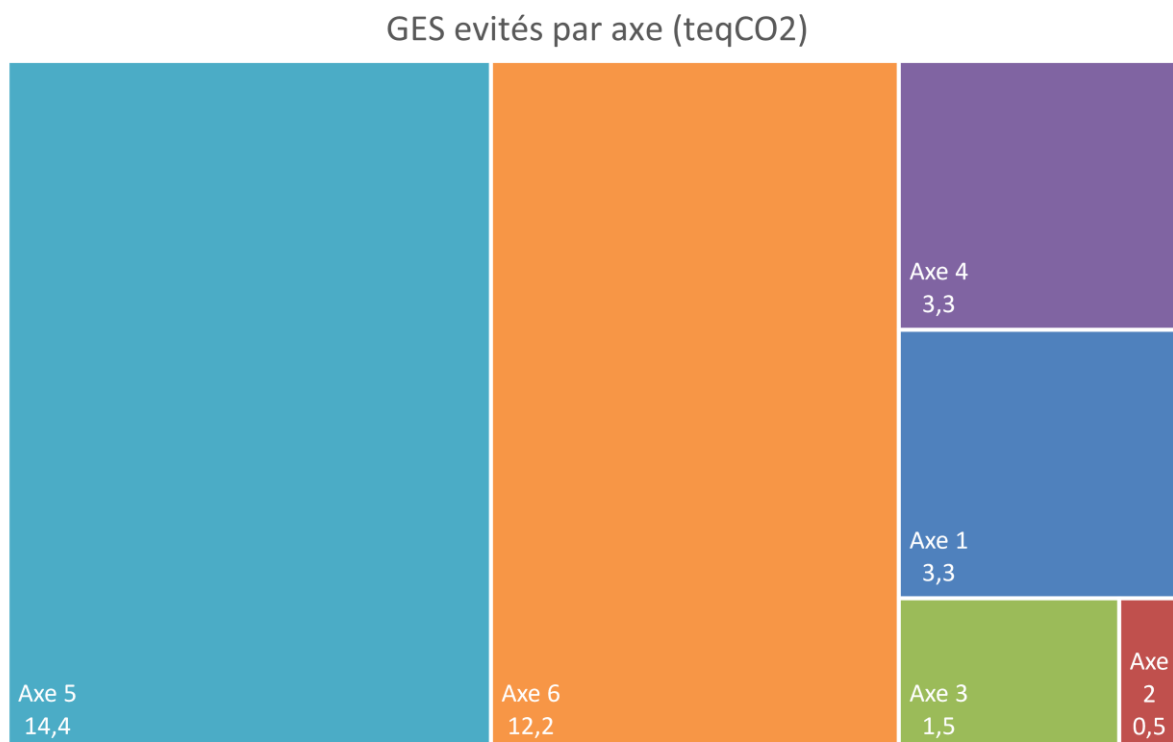
Les émissions et consommations ont été calculées à partir des gisements d'évitement de production de déchets (tonnes) et des facteurs d'émissions ou consommations issues du bilan GES réglementaire de Lorient Agglomération, ou à partir de données nationales.

Résultats des GES évités : transport et traitement

Au total, c'est 35 teqCO₂ qui vont être évitées chaque année grâce à la mise en place du programme, soit 1% des GES produites par Lorient Agglomération pour le transport (collecte et transfert) et le traitement des déchets.

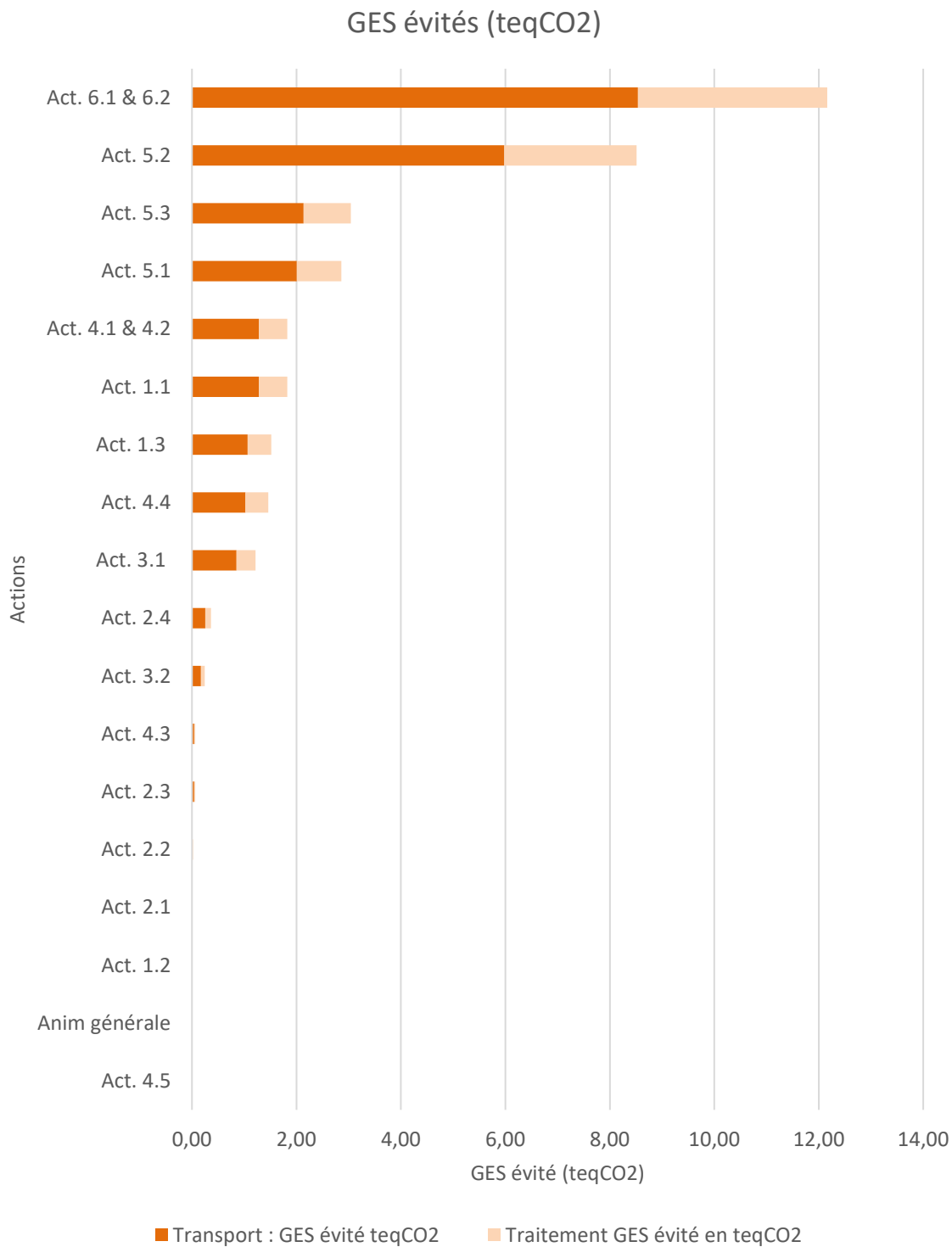


Les axes 5 et 6 du programme regroupent les actions dont les effets de réduction des GES sont les plus forts.



Les effets de réduction des actions 6.1 - 6.2, et aussi des actions 4.1 - 4.2 sont liées. C'est pourquoi les GES évités ont été calculés conjointement pour ces actions.

Le graphique illustre la production de GES évités par action en tonne équivalent CO₂.



Résultats des consommations énergétiques évitées : traitement

Au total, c'est 30 MWh d'énergie qui vont être évitées chaque année grâce à la mise en place du programme, soit 1% des consommations de Lorient Agglomération pour le traitement des déchets :

- Déchetteries
- ADAOZ : site de transfert
- ISDND : site de traitement

Résultats des consommations de matière évitées

Pour 1 tonne de déchets produite, il a fallu la consommation d'environ 2 tonnes de matières liées :

- A l'extraction
- La production
- L'acheminement
- La consommation

Source : [Données Statistiques Développement Durable](#)

Ainsi, par la mise en place du programme, 2 500 tonnes de matières vont être évitées.

Les enjeux relatifs à chaque fiche action sont détaillés en annexe : cible(s), pilote(s), objectifs de réduction, moyens humains, budget, perspective d'évitement, calendrier simplifié.

ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS DU PLPDMA DE LORIENT AGGLOMERATION
ANNEXE 2 : CALENDRIER SIMPLIFIE

ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS DU PLPDMA DE LORIENT AGGLOMERATION

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
0	Animer le programme et coordonner les acteurs	*Elus *Services *Institutions *Partenaires	*Lorient Agglomération	* Concourir à l'objectif général de réduction des DMA	-	-

AXE 1 : EXEMPLARITE DES ADMINISTRATIONS

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
1.1	Mettre en place une politique de commande publique responsable	*Administrations publiques	*Lorient Agglomération (Commande publique & tous services) *Communes membres * Grandes administrations (UBS, GHBS, etc.)	*3% de réduction des déchets ménagers produits par Lorient Agglomération et les communes de Lorient, Lanester, Ploemeur, Hennebont, Guidel et Quéven / an	- 0,30	-63
1.2	Mettre en place une politique de réduction des déchets verts via des plans d'urbanisme adaptés et l'animation du réseau des techniciens concernés	*Administrations publiques	*Lorient Agglomération (DINF, DEDD, DGVD) *Communes membres	*1% de réduction du tonnage de déchets végétaux non ligneux exportés par les 6 plus grosses communes par an * 100 % des végétaux ligneux utilisés en paillage d'ici 2026	Hors DMA	Hors DMA
1.3	Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des collectivités et administrations	*Administrations publiques	*Lorient Agglomération (Commande publique & tous services) *Communes membres * Grandes administrations (UBS, GHBS, ...)	* 1% de réduction des déchets ménagers assimilés issus des administrations publiques / an	-0,25	-52

AXE 2 : REDUIRE LES DECHETS ASSIMILES DES PROFESSIONNELS

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
2.1	Faire connaître et impulser les bonnes pratiques en entreprises	*Entreprises	*Lorient Agglomération (DGVD, DEVECO) * Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne	* 1% de réduction des DMA issues des entreprises accompagnées d'ici 2026 (5 entreprises par an)	- 0,001	-0,6
2.2	Assurer une pédagogie incitative sur les séjours zéro déchet chez les hébergeurs	*Public touristique	*Lorient Agglomération (DTN, DGVD) * Hébergeurs touristiques	*1% de réduction de la production de déchets chez les hébergeurs accompagnés par an (5 hébergeurs type hôtellerie de plein air)	- 0,003	-1
2.3	Promouvoir la pratique du gourmet bag	*Restaurants	*Lorient Agglomération (DEVECO, DGVD) * UMIH 56	* 5% de réduction des biodéchets des restaurateurs engagés dans la démarche par an (10 restaurants par an)	- 0.01	-2
2.4	Promouvoir et développer le vrac dans les commerces	*Commerces Alimentaires *Hôtellerie de plein air	*Lorient Agglomération (DEVECO, DTN, DGVD)	* 1% de réduction des emballages dans la collecte sélective chez les professionnels concernés	-0,06	-13

AXE 3 : APPLIQUER UNE DEMARCHE ZERO DECHET DANS L'EVENEMENTIEL

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
3.1	Promouvoir les événements éco-responsables et accompagner les organisateurs	*Organisateurs d'événements festifs, culturels et sportifs	*Lorient Agglomération (DTN, DIRCOM, DGVD)	* 1% de réduction des déchets des événements accompagnés par an (10 événements accompagnés par an)	- 0,20	-42
3.2	Expérimenter l'éco-conditionnalité des subventions aux associations	*Associations et organismes bénéficiaires de subventions	*Lorient Agglomération (DTN, DIRCOM, DGVD) *communes membres	* 5% de réduction des tonnages collectés sur les équipements municipaux des communes impliquées par an	- 0,04	-8

AXE 4 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DES USAGERS

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
4.1	Mise en place d'un réseau d'usagers et de logements témoins « zéro gaspi »	*Tous usagers	ALOEN	* 10% de réduction des DMA par les témoins /an (25 logements témoins suivis par an) *0,2% de réduction des DMA sur l'ensemble des foyers par effet d'entraînement par an	-0,30	-63
4.2	Prendre en compte la prévention et le tri des déchets dans la conception et la rénovation des logements	*Foyers en habitat collectif	* bailleurs sociaux * Lorient Agglomération (DHFP, DGVD)	* concourir à l'objectif de réduction de la fiche 4.1		
4.3	Adapter l'éducation au développement durable aux enjeux du territoire et aux besoins du public	*Tous usagers *Etablissements scolaires	*Lorient Agglomération (DEDD, DGVD) *communes membres	* 40 classes ou groupes d'enfants participant au programme pédagogique de Lorient Agglo consacré à la prévention des déchets *1% de réduction des biodéchets en poids dans les restaurants municipaux par an	-0,01	-2
4.4	Responsabiliser les usagers du littoral dans leurs pratiques de consommation nomade	*Tous usagers *Public touristique	*Lorient Agglomération (DEDD, DTN, DGVD) *communes membres	* 2% de réduction des déchets de corbeilles collectées par les communes	-0,24	-50
4.5	Développer une stratégie de concertation et de mobilisation citoyenne en faveur de la prévention des déchets	*Tous usagers	*Lorient Agglomération (DEDD, DGVD) *ALOEN	* concourir à l'objectif général de réduction des DMA	-	-

AXE 5 : ALLONGER LA DUREE D'USAGE DES OBJETS ET MATERIAUX

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
5.1	Développer et soutenir la réparation et le réemploi	*Tous usagers *Artisans	*Lorient Agglomération (DGVD) *Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne	*1% de réduction du gisement de matériaux réutilisable par an	-0,47	-98
5.2	Favoriser la valorisation des gravats & des inertes	*Tous usagers	*Lorient Agglomération (DGVD)	* 2% de réduction des tonnages de gravats & inertes déposés en déchèterie par an	-1,40	-293
5.3	Expérimenter le réemploi du verre en lien avec les acteurs de la distribution	*Tous usagers	*Lorient Agglo *Coopérative Distro *Distributeurs et producteurs de boissons	*1% de réduction des tonnages de verre collectés par an	-0.5	-105

AXE 6 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DECHETS VEGETAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
6.1	Développer et encourager les pratiques de gestion in situ et la valorisation des biodéchets et déchets végétaux	*Tous usagers	*Lorient Agglomération (DEDD, DGVD) *communes membres	* 2% de réduction du ratio par habitant des déchets végétaux par an	-2,0	-418
6.2	Développer un réseau de jardins témoins en faveur de la prévention des déchets verts	*Tous usagers	*communes membres *maisons de quartier *centres sociaux	* 2% de la population déclarant avoir participé à des ateliers sur un des jardins témoins		

	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
TOTAL	-5,78	-1 211

*L'objectif d'évitement fixé pour le territoire est donc de **5,78 kg/an/hab.**, ce qui correspond à une réduction de 1% par rapport au ratio de référence de 579 kg/an/hab.*

**ANNEXE 2 :
CALENDRIER SIMPLIFIE**

	État des lieux
	Mise en œuvre
	Communication

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
0	Animer le programme et coordonner les acteurs						

Axe 1 - Exemplarité des administrations

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.1	Mettre en place une politique de commande publique responsable						
1.2	Mettre en place une politique de réduction des déchets verts via des plans d'urbanisme adaptés et l'animation du réseau des techniciens concernés						
1.3	Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des collectivités et administrations						

Axe 2 - Réduire les déchets assimilés des professionnels

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2.1	Faire connaître et impulser les bonnes pratiques en entreprises						
2.2	Assurer une pédagogie incitative sur les séjours zéro déchet chez les hébergeurs						
2.3	Promouvoir la pratique du gourmet bag						
2.4	Promouvoir et développer le vrac dans les commerces						

Axe 3 - Appliquer une démarche zéro déchet dans l'évènementiel

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
3.1	Promouvoir les évènements éco-responsables et accompagner les organisateurs						
3.2	Expérimenter l'éco-conditionnalité des subventions aux associations						

Axe 4 - Accompagner le changement de comportement des usagers

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
4.1	Mise en place d'un réseau d'usagers et de logements témoins « zéro gaspi »						
4.2	Prendre en compte la prévention et le tri des déchets dans la conception et la rénovation des logements						
4.3	Adapter l'éducation au développement durable aux enjeux du territoire et aux besoins du public						
4.4	Responsabiliser les usagers du littoral dans leurs pratiques de consommation nomade						
4.5	Développer une stratégie de concertation et de mobilisation citoyenne en faveur de la prévention des déchets						

Axe 5 - Allonger la durée d'usage des objets et matériaux

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
5.1	Développer et soutenir la réparation et le réemploi						
5.2	Favoriser la valorisation des gravats & des inertes						
5.3	Expérimenter le réemploi du verre en lien avec les acteurs de la distribution						

Axe 6 - Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
6.1	Développer et encourager les pratiques de gestion in situ et la valorisation des biodéchets et déchets végétaux						
6.2	Développer un réseau de jardins témoins en faveur de la prévention des déchets verts						